

Canadian Delegation to the  
Organization for Security & Cooperation  
in Europe



Original: FRENCH  
Délégation du Canada auprès de  
l'Organisation pour la sécurité et la coopération  
en Europe

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA À L'OSCE  
EN RÉPONSE À CELLE DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE- HERZÉGOVINE,  
L'AMBASSADEUR DOUGLAS DAVIDSON  
707<sup>IÈME</sup> RÉUNION PLÉNAIRE DU CONSEIL PERMANENT  
LE 3 AVRIL 2008**

Le Canada se réjouit d'accueillir à nouveau, au sein du Conseil permanent, le chef de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Douglas Davidson. Nous le remercions pour son rapport qui nous donne une image précise des défis que ce pays doit continuer à affronter.

Nous avons pris bonne note des constats que l'Ambassadeur établit quant aux progrès réalisés vers la consolidation d'un État aux structures démocratiques et représentatives, où les droits et l'égalité de tous les citoyens, quelles que soient leur origine ou religion, sont reconnus et protégés.

Cependant, l'Ambassadeur a souligné que des obstacles importants continuent de freiner l'atteinte de cet objectif. A cet effet, nous sommes d'accord avec les conclusions de l'Ambassadeur à l'effet que la Bosnie-Herzégovine doit se détourner du nationalisme politique et culturel qui a dominé l'espace public et politique au cours des quinze dernières années.

Le Canada continue d'encourager la classe dirigeante du pays ainsi que sa population, à mettre derrière elles les divisions et à construire une société basée sur une culture de tolérance et de respect entre ses différentes composantes. Les exemples positifs rapportés par l'Ambassadeur, tel que la mise sur pied de forces armées intégrées, montrent que cela est possible.

Nous saluons le travail de la Mission de l'OSCE, qui s'affaire à favoriser le développement d'institutions susceptibles de refléter et protéger les intérêts de tous. Son action au niveau municipal, dans le domaine de l'éducation et en appui aux assemblées législatives ont rapporté d'heureux dividendes. Le soutien qu'elle apporte au processus judiciaire, en particulier en ce qui a trait aux crimes de guerre et au « monitoring » des procès, constitue aussi un travail essentiel. Le processus d'enquête et de poursuites en justice doit être poursuivi avec diligence, de façon exhaustive et en respectant des délais raisonnables et les normes de droit international.

Par ailleurs, le Canada travaille en collaboration avec les autres pays donateurs et la Mission de l'OSCE afin d'appuyer la stratégie de réforme du système de justice en Bosnie-Herzégovine. Nous croyons fermement que l'accès à des institutions judiciaires compétentes et responsables contribue à la sécurité et à la création d'un environnement propice au développement.

M. le Président,

La réduction des cadres de la Mission ne se fait certes pas sans heurts, mais elle témoigne par ailleurs des progrès accomplis au cours des dernières années. Cependant, les tensions politiques récentes et la remise en question de certains éléments et principes de l'Accord de Dayton, suscite des inquiétudes. Nous incitons ardemment les responsables politiques de la BH à bâtir sur les acquis déjà réalisés, à mettre de côté les réflexes porteurs de division, et à prendre les risques nécessaires à l'atteinte d'une paix et d'une stabilité durables et véritables, et d'une plus grande intégration de la BH dans les institutions euro-atlantiques.

Nous remercions l'Ambassadeur Davidson et toute son équipe pour le travail essentiel qu'ils accomplissent et nos vœux de succès les accompagnent dans la poursuite de l'accomplissement de leur mandat.